

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**22 JUIN 2015**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 22 juin 2015 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Ordre du jour :

. Résolution en appui au CDGR pour l'escalier municipal.

**2015-06-83    AUTORISATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ESCALIER DANS LE CADRE DU PROJET DE SENTIER PÉDESTRE DU LITTORAL ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE GROSSES-ROCHES ET DE SAINTE-FÉLICITÉ À L'OCCASION DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 PAR LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GROSSES-ROCHES**

Considérant que le comité de développement de Grosses-Roches dépose une demande au conseil municipal afin d'obtenir l'autorisation de réaliser la restauration de l'escalier dans le cadre du projet de sentier pédestre du littoral entre les municipalités de Grosses-Roches et de Sainte-Félicité;

Considérant que l'appel de propositions du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 demande que l'organisme promoteur démontre, dans le cas où il n'est pas propriétaire de l'infrastructure, qu'il a l'autorité nécessaire pour effectuer les travaux prévus dans le cadre du projet;

Considérant que le projet s'insère dans un projet global de prolongement du sentier pédestre du littoral reliant les municipalités de Grosses-Roches et de Sainte-Félicité;

Considérant que le projet vise à améliorer ce sentier pédestre dans le but de renforcer la vocation et la culture maritime, en améliorant les infrastructures récréatives de loisirs;

Considérant que la mission du comité de développement de Grosses-Roches est le développement culturel et économique de sa communauté;

Considérant que le comité de développement de Grosses-Roches a su démontrer à maintes reprises son expertise et ses capacités à réaliser des projets dans la municipalité;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à la majorité des conseillers(ères) présents(tes) à l'exception de la conseillère madame Nathalie Ayotte ayant voté contre :

D'appuyer la demande du Comité de développement de Grosses-Roches dans le cadre de l'appel de proposition du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

D'autoriser la réalisation des travaux prévus dans le cadre de ce projet, conditionnellement à l'obtention de la subvention;

De confier l'autorité nécessaire au Comité de développement de Grosses-Roches et à sa représentante, madame Hélène Plante, secrétaire, pour la réalisation des travaux ;

D'offrir, au besoin, un support technique pour la réalisation des travaux ;

De s'engager à supporter la réalisation des travaux entrepris par le Comité de développement en réservant le montant nécessaire à la réalisation du projet à même le surplus accumulé de la municipalité;

De s'engager à assurer l'entretien et le maintien en état de cette infrastructure et d'en assurer l'entretien.

ADOPTÉE

**2015-06-84 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée extraordinaire, il était 19 h 56.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
André Morin  
Maire